

FÉVRIER 2007

bulletin



d e l a C I J - C a n a d a



Le professeur Errol Mendes est le lauréat du Prix Walter S. Tarnopolsky des droits de la personne 2006

À l'intérieur

Lauréat du Prix Tarnopolskyp.1

Lettre du président par intérimp.2

Réunion annuelle à Calgaryp.2

La Fondation Fournier verse un donp. 3

Initiative de l'INMp.4

Comité d'éminents juristesp.4

Dans le cadre de la réunion conjointe de la CIJ-Canada et du Forum des juges canadiens du 14 août qui se sont tenus à St. John's (Terre Neuve), l'honorable Ian Binnie, commissaire de la CIJ, a remis le Prix Tarnopolsky au professeur Errol Mendes pour sa contribution remarquable en matière des droits de la personne. Monsieur Mendes est l'ancien directeur du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne à l'Université d'Ottawa, dont Walter Tarnopolsky est le directeur fondateur. Le professeur est reconnu au niveau international en tant qu'expert dans les domaines du droit constitutionnel, des droits de la personne, du droit commercial international et des affaires. Il occupe actuellement le poste de rédacteur en chef du *National Journal of Constitutional Law*. Ses activités consistent en une vaste étude sur les mécanismes juridiques de lutte contre le racisme pour le ministère fédéral de la Justice et, en collaboration avec le sénateur Gérald-A. Beaudoin, en la troisième édition de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1996). En tant que directeur du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne, le professeur Mendes a dirigé différents

projets en matière de droits de la personne, de gouvernance et de justice en Chine, en Thaïlande, en Indonésie, au Brésil, au Salvador, au Sri Lanka et en Inde.

Durant le discours de Tarnopolsky prononcé lors de la réunion annuelle, le professeur Mendes a d'abord rendu hommage à Walter Tarnopolsky, lequel a eu un effet considérable et d'une grande portée sur le conférencier. En évoquant les échecs monumentaux du 20^e siècle de plusieurs États pour équilibrer les revendications des droits individuels et collectifs, le professeur Mendes a indiqué qu'il serait sage d'utiliser le modèle canadien au chapitre de la protection des droits des minorités dans les États multiethniques du monde. « Le génie des fondateurs de l'identité canadienne a été de faire avancer l'asymétrie jusqu'aux limites du possible sur le plan politique, pour permettre ensuite aux différences de s'épanouir en vertu d'autres dispositions symétriques », a-t-il déclaré.

Le discours complet du professeur Mendes est disponible à partir de la rubrique Documents du site www.icjcanada.org. •



Brian A. Crane, c.r.

Lettre du président par intérim

... en échangeant nos expériences, nous pouvons, sans appliquer nos propres dispositions législatives contradictoires, apprendre à adapter nos anciennes méthodes afin de répondre aux importantes questions pressantes relatives aux droits de l'homme dont sont saisies les tribunaux du XXI^e siècle.

... Il y a peu de temps, j'ai assumé le rôle de rapporteur au sein d'un groupe international qui a élaboré des principes universels d'intégrité judiciaire. Les échanges entre des juges doyens des traditions de common law et de droit civil ont permis de s'entendre sur des principes de base. Sous l'égide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Global Programme Against Corruption (programme mondial contre la corruption) et du Judicial Integrity Group (groupe sur l'intégrité judiciaire), les principes ont été présentés au Conseil économique et social des Nations Unies, qui a donné son accord de principe. C'est en participant à ce genre d'activités que des juges de traditions et de régions différentes peuvent collaborer pour exprimer des principes communs. Plus le corps judiciaire est intègre, plus il aura de chances de réussir à défendre et à protéger les droits de ceux et celles qui se présentent devant les tribunaux.*

suite à la page 3

Nous vivons à une époque où de nombreuses O.N.G. choisissent de revoir les objectifs et les mandats en place depuis longtemps afin d'évaluer leur pertinence et leur importance dans un monde qui évolue rapidement. Depuis 1948, la Commission internationale de juristes (CIJ), située à Genève, se consacre à la protection des droits de l'homme et à l'avancement de la primauté du droit. Le *Judges and Lawyers Program* de la CIJ cible les lois et les politiques qui garantissent l'indépendance des magistrats, des avocats et des avocats en application des normes internationales reconnues.

observatrices d'assister à des procès à caractère politique, à appuyer des projets de formation des juges au niveau international, à favoriser l'analyse réfléchie des questions sur les droits de l'homme à travers le monde par l'entremise de conférenciers, conférencières, et de la conférence annuelle Tarnopolsky, s'inscrivent dans le cadre de ces objectifs. Toutefois, la CIJ-Canada ne participe pas aux activités de défense d'intérêts politiques qui pourraient nuire à ses membres.

Au cours de la conférence interrégionale sur les systèmes juridiques et les droits de l'homme, qui s'est tenue à Brasília en septembre 2006, le juge Michael Kirby de la *High Court* de l'Australie, ancien président de la Commission internationale de juristes, a incité ses confrères à appuyer des organisations non gouvernementales, comme la Commission internationale de juristes, qui travaillent à la protection des droits de l'homme. Selon lui,

La Section canadienne de la Commission internationale de juristes (CIJ-Canada) a été fondée en 1958 en tant qu'organisation caritative indépendante afin d'appuyer la primauté du droit, l'indépendance de la magistrature et la préservation de la liberté et des droits fondamentaux dans le monde. Nos divers programmes, qui consistent par exemple à charger des observateurs et

Réunion annuelle de 2007 à Calgary

Il n'est pas trop tôt pour encercler sur votre calendrier la date de la prochaine réunion annuelle de la CIJ-Canada qui se tiendra l'été prochain à Calgary, soit le lundi 13 août de 15 h 30 à 17 h 30, au Telus Convention Centre. La réunion débutera par le discours annuel Tarnopolsky prononcé par la ou le récipiendaire du prix pour 2007 et se poursuivra par une réception généreusement commanditée, une fois de plus, par Fraser Milner Casgrain. Le Prix Tarnopolsky sera remis par le juge Ian Binnie au cours de la réunion con-

jointe de la CIJ et du Forum des juges canadiens qui se tiendra de 9 h 15 à 10 h 45. Cette année, le programme conjoint portera sur « La sécurité dans nos palais de justice et dans nos salles d'audience ». Nous aurons l'honneur d'entendre trois experts en la matière : François Rolland, juge en chef de la Cour supérieure du Québec et Norman Inkster, ancien commissaire de la GRC et le représentant de la CIJ-Canada, Reid Morgan, ancien directeur du SCRS et ancien sous-ministre des Affaires étrangères. •

bulletin

Président : Brian A. Crane

Président sortant : Ed Ratushny

Vice-président : Brian A. Crane

Secrétaire-trésorier :

Charles Hackland

Directrice exécutive/Rédactrice :

Pat Whiting

Graphisme/Mise en page : Ken Watson



Commission internationale de juristes

500-865 Avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1S 5S8

Tél. : 613-237-2925, poste 125
Courriel : patw@cba.org
Site Web : www.icjcanada.org



Les remarques du juge Kirby correspondent tout à fait aux objectifs de la CIJ-Canada. De nombreux membres ont participé, sous la direction de la juge Michèle Rivet, au projet financé par l'ACDI de formation des juges dans les Balkans. Nous étudions présentement d'autres possibilités qui pourraient mener à des partenariats avec d'autres organisations (voir, par exemple, le rapport de la juge Ginette Piché dans le présent bulletin). Le président du Comité exécutif de la CIJ, le juge John Dowd de l'Australie, est venu au Canada au début de décembre 2006 et a rencontré les membres du Comité exécutif de la CIJ-Canada afin de discuter des moyens d'améliorer la communication ainsi que de notre participation dans les projets de Genève à venir. De plus, la visite du secrétaire général de la CIJ, M. Nicholas Howen, est prévue ce printemps.

Je suis heureux de vous annoncer que votre Comité exécutif a approuvé la recommandation du Comité des candidatures, présidé par le juge Bob Richards, voulant que Paul Fraser, c.r., le vice-président pour la Colombie-Britannique, soit nommé président de la CIJ-Canada et occupe cette fonction jusqu'à la réunion annuelle en août 2007. M. Fraser remplace Ed Ratushny, qui a pris sa retraite lors de la réunion annuelle en 2006, après de nombreuses années d'engagement exceptionnel au sein de la CIJ-Canada.



De gauche à droite :
L'hon. Ian Binnie,
L'hon. John Dowd,
Brian Crane,
L'hon. Charles Hackland

De plus, Laura Stewart, avocate plaidante et associée chez Gowlings (Ottawa), a été nommée adjointe au secrétaire-trésorier de la CIJ-Canada en vue d'aider à gérer et à superviser le bureau d'Ottawa.

Pour conclure, j'aimerais remercier nos dirigeants et dirigeantes fort occupés : M^{me} Moira McConnell (vice-présidente, Maritimes), M^{me} la juge Ginette Piché (vice-présidente, Québec), M. le juge Charles Hackland (secrétaire-trésorier), M. Ron Atkey (vice-président, Ontario), M. le juge Bob Richards (vice-président, Prairies) et M. Paul Fraser (vice-président, Colombie-Britannique), ainsi que nos commissaires de la CIJ, M. le juge Ian Binnie et M^{me} la juge Michèle Rivet. •

★ Vous pouvez obtenir la version complète du discours du juge Kirby « *Strengthening of the Judicial Role in the Protection of Human Rights – An Action Plan* » au bureau d'Ottawa.

Consultez également : M. D. Kirby, « *Judicial Integrity: A Global Social Contract* » (2003) 29 *Commonwealth Law Bulletin* 976. Les principes originaux sont publiés dans (2001) 27 *Commonwealth Law Bulletin*, 404 à 408.

La Fondation Paul A. Fournier verse un don pour l'année 2007



Juge Pierre-Claude
Fournier

Une fois de plus, la Fondation Paul A. Fournier a versé un don très généreux à la CIJ-Canada. Pour la quatrième fois, M. Pierre-Claude Fournier, juge de la Cour supérieure du Québec de Sherbrooke, neveu de Paul A. Fournier et administrateur et directeur de la Fondation, consent un don à la Commission.

Paul A. Fournier, magnat de l'immobilier et fabricant de remonte-pentes décédé en 1995, a légué la majorité de sa succession à la Fondation. Celle-ci octroie des fonds à un large éventail de groupes et d'organisations qui œuvrent dans des domaines comme la recherche médicale, les arts, l'éducation et l'action sociale. La Fondation a contribué à la lutte contre la famine dans le monde et au soutien des victimes de violence familiale au Canada.

Une fois de plus, nous remercions le juge Fournier pour l'obligeance et la générosité dont il a fait preuve en appuyant les activités et les objectifs de la CIJ-Canada. •

La Section canadienne de la Commission internationale de juristes (CIJ-Canada) participera à la nouvelle initiative de l'Institut national de la magistrature (INM)



offert un séminaire en deux séances destiné à des magistrats et conçu pour enseigner les techniques et les méthodes de base pour être en mesure de travailler efficacement dans un cadre international. Ce programme unique a connu beaucoup de succès.

Le Conseil canadien de la magistrature a finalement reconnu que le travail international relève effectivement des fonctions judiciaires des juges. Il s'agit d'un des résultats les plus importants de la réunion.

On a organisé une discussion sur la possibilité de mettre en place un consortium d'organismes canadiens consacrés à la formation des juges. M. Thomson a insisté sur l'importance de pouvoir offrir l'expertise d'expertes et d'experts canadiens au moment de l'élaboration et de la livraison des projets. Le Comité a discuté des problèmes pouvant surgir lorsqu'on invite des magistrats à participer à des projets de formation des juges. Ainsi, le Comité a décidé de ne pas participer à des appels d'offres concurrentiels en raison des questions éthiques et pratiques que ce processus pourrait soulever.

Pour de plus amples renseignements concernant JEDNET, veuillez consulter le site du Réseau à l'adresse <http://jednet.nji.ca/nji/JEDNET/home.cfm>.

Au mois de novembre, l'honorable Ginette Piché, vice-présidente de la région de Québec, a représenté la Section canadienne de la Commission internationale de juristes (CIJ-Canada) lors d'une réunion du Comité consultatif du nouveau projet financé par l'ACDI : le Réseau des formateurs judiciaires (JEDNET). Sous les auspices de l'Institut national de la magistrature, ce projet s'est donné le mandat d'établir un réseau viable permettant les échanges relatifs aux expériences de formation des juges vécues dans les organisations judiciaires du Canada et de l'étranger. Le double objectif de JEDNET consiste à doter la magistrature canadienne de la capacité de participer à des initiatives de coopération judiciaire internationale qui soient efficaces et viables, puis d'établir des partenariats permettant de partager des ressources et différentes méthodes de

formation des juges avec des organismes homologues de pays en voie de développement.

Le juge George Thomson, directeur principal de l'INM, a présidé la réunion de 2006 du Comité consultatif qui a eu lieu le 20 novembre 2006 et à laquelle ont participé, notamment, des représentantes et représentants du Conseil canadien des doyens et des doyennes en droit, de l'Association du Barreau canadien (ABC), du ministère de la Justice du Canada, de l'Institut canadien d'administration de la justice, de l'Association canadienne des juges des cours supérieures et de la CIJ-Canada. Au début de la réunion, on a brossé un portrait du programme JEDNET. Ensuite, on a procédé à la présentation des nouveaux membres figurant sur la liste d'inscription qui comporte maintenant plus de 70 magistrats. L'INM a également élaboré et

L'honorable Arthur Chaskalson et Me Robert Goldman participeront aux audiences du Comité d'éminents juristes (CEJ) reportées mois d'avril

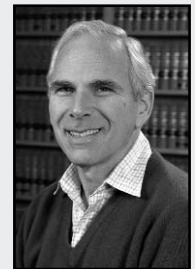
Au départ, les audiences du CEJ devaient avoir lieu au Canada au mois de septembre 2006, mais il a fallu les remettre à plus tard parce que le professeur thaïlandais Vitiit Muntarbhorn a été invité à donner une conférence aux Nations Unies. Ces audiences, qui devaient être tenues à Toronto et à Ottawa, ont donc été reportées à la semaine du 23 avril 2007. On comptera, parmi les membres du Comité d'éminents juristes, sur la participation de l'honorable Arthur Chaskalson, membre du Comité d'éminents juristes, ancien juge en chef de l'Afrique du Sud et premier président de la nouvelle cour constitutionnelle de l'Afrique du Sud, et sur la participation de M^e Robert Goldman, pro-

fesseur de droit au Washington College of Law de l'American University, qui a participé récemment à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en qualité d'expert-conseil sur la lutte contre le terrorisme et sur les droits de l'homme et qui est un ancien membre de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Les audiences qui se tiendront au Canada ont été organisées par le professeur Craig Forcese, de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Me Ron Atkey, vice-président de la section de l'Ontario, présidera un comité qui comptera sur la participation de la juge Michèle Rivet,



L'hon. Arthur Chaskalson



Prof. Robert Goldman

commissaire de la Commission internationale de juristes (CIJ) et de M^e Paul Fraser, président de la Section canadienne de la CIJ, lequel comité travaillera de concert avec le professeur Forcese à l'organisation de cet événement. Les renseignements supplémentaires seront affichés sur notre site Web www.icjcanada.org au fur et à mesure que nous en prendrons connaissance. •